

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 février 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3 et 4 février 2020

2020 V. 6 Vœu relatif au bureau de Poste Paris-Sorbonne dans le 5^e arrondissement.

Le Conseil de Paris,

Considérant les évolutions prévues par le Groupe La Poste sur le bureau de Poste Paris Sorbonne situé au 3 rue Cujas, qui verrait son activité évoluer à partir du 1^{er} avril 2020 avec la création d'un ilot facteurs, d'un site Examen Théorique et Général du code de la route ;

Considérant la suppression du guichet bancaire, du distributeur automatique de billets situés à l'intérieur du bureau et des deux postes de conseiller·e·s financier·e·s déjà effectifs au 31 décembre 2019 ;

Considérant la suppression programmée à compter du 1^{er} avril 2020 du distributeur automatique de billets situé à l'extérieur du bureau de Poste ;

Considérant qu'une pétition demandant le maintien du bureau de poste de plein exercice a déjà été signée par plus de 450 usager·e·s à l'initiative d'organisations syndicales et politiques des 5^e et 6^e arrondissements pour défendre un service public postal de qualité ;

Considérant que les bureaux de Poste exercent des missions de service public indispensables aux habitant·e·s et participent de la vie sociale et de la cohésion des quartiers ;

Considérant que l'accès aux services financiers et à l'ensemble des services du courrier dans un même lieu facilite les démarches des usager·e·s, et plus particulièrement pour les commerçant·e·s et les personnes âgées du quartier ;

Considérant que la suppression des activités bancaires du bureau Paris-Sorbonne pénalise les usager·e·s dont le compte est domicilié dans ce bureau de Poste, notamment les personnes âgées ou ayant des difficultés à se déplacer, les obligeant à se rendre aux bureaux de poste situés rue Cardinal Lemoine, rue d'Ulm, rue de l'Épée de bois, ou à Odéon ;

Considérant que les bureaux de Poste n'ont pas vocation à offrir des services de code de la route et que cette proposition se fait au détriment des services qui sont le cœur de métier de la Poste ;

Considérant l'avis de la Commission départementale de présence postale territoriale de Paris du 15 février 2019 sur le futur contrat de maillage postal, qui a souligné l'importance d'avoir accès à toute l'offre du service public postal dans un même lieu, le bureau de Poste ;

Considérant les nombreux vœux adoptés par le Conseil de Paris interpellant le Groupe La Poste sur la qualité du maillage postal ;

Considérant la nécessité de maintenir un service postal de qualité avec des agents formé·e·s et correctement rémunéré·e·s afin d'aider de servir au mieux les usager·e·s de la Poste ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj et des élu·e·s du Groupe communiste-front de gauche,

Émet le vœu :

- Que la Maire de Paris interpelle la direction de La Poste pour demander le maintien du bureau de Poste de plein exercice situé au 3 rue Cujas avec des horaires d'ouverture élargis et des emplois lui permettant de fonctionner.